



**Pacific Pilotage
Authority Canada**

**Administration de pilotage
du Pacifique Canada**

Administration de pilotage du Pacifique

ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

Résultats trimestriels

Période de trois mois jusqu'au 31 mars 2024

- Déclaration de la responsabilité de la direction
- États financiers non audités et notes
- Discussion et analyse de la direction

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000

Vancouver (C.-B.) V6E 4A4

ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

Résultats trimestriels

Période de trois mois jusqu'au 31 mars 2024

Déclaration de la responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Elle est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels non audités donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration pour les périodes en question et aux dates de clôture présentées dans les états financiers trimestriels, et de ses résultats et flux de trésorerie.

Original signé par :

John Wilson
Premier dirigeant

Vancouver (Colombie-Britannique)
Le 27 mai 2024

Original signé par :

Stuart Mackenzie
Dirigeant principal des finances

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État de la situation financière
(en milliers de dollars canadiens)

ACTIFS

	31 mars 2024	Au	31 décembre 2023
À court terme			
Trésorerie	10 382	\$	13 009
Comptes clients	5 420		4 991
Investissements	637		1 224
Frais payés d'avance et autres créances	1 091		1 055
	<u>17 530</u>		<u>20 279</u>
À long terme			
Placements	2 510		1 918
Autres créances	116		152
Immobilisations corporelles	19 332		18 319
Actifs incorporels	970		998
	<u>22 928</u>		<u>21 387</u>
	<u>40 458</u>	\$	<u>41 666</u>

PASSIFS

À court terme			
Créditeurs et charges à payer	13 724	\$	15 192
Dette bancaire	312		307
Autres avantages du personnel	130		130
Obligations locatives	210		220
	<u>14 376</u>		<u>15 849</u>
À long terme			
Emprunts	4 419		4 498
Autres avantages du personnel	437		426
Obligations locatives	2 090		2 139
	<u>6 946</u>		<u>7 063</u>
	<u>21 322</u>		<u>22 912</u>

CAPITAUX PROPRES

Bénéfices non distribués	19 136		18 754
	<u>40 458</u>	\$	<u>41 666</u>

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État du résultat global
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois jusqu'au 31 mars	
	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Droits de pilotage	25 294	26 599
Droits liés au simulateur et revenus de placements et autres	295	139
	<hr/> 25 589	<hr/> 26 738
Charges		
Honoraires des pilotes à contrat	15 638	15 648
Salaires et avantages du personnel	4 335	3 946
Transport des pilotes	2 075	2 087
Carburant	522	542
Amortissement	550	506
Formation des pilotes	530	513
Services professionnels et spéciaux	524	367
Réparations et entretien	513	139
Services informatiques	150	166
Services publics, équipements, fournitures et autres	149	112
Locations	68	71
Frais financiers	73	60
Frais de déplacement	33	43
Assurances	47	43
	<hr/> 25 207	<hr/> 24 243
Bénéfice pour la période	382	2 495
Autres éléments du résultat global, ne devant pas être reclassés dans l'état du résultat au cours d'une période ultérieure	-	-
Bénéfice global total	382	2 495

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État des variations des capitaux propres
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois jusqu'au 31 mars	
	2024	2023
Bénéfices non distribués au début de l'exercice	18 754 \$	13 011 \$
Bénéfice (perte) pour l'exercice	382	2 495
Autres éléments du résultat global (perte) et ajustements	-	-
Perte globale totale	<u>382</u>	<u>2 495</u>
Bénéfices non distribués à la clôture de la période	<u>19 136</u> \$	<u>15 506</u> \$

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois jusqu'au 31 mars	
	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Entrées de trésorerie – clients	24 865	25 643
Sorties de trésorerie – fournisseurs et autres	(21 606)	(19 350)
Sorties de trésorerie – salariés	(4 433)	(4 176)
Frais financiers payés	(73)	(60)
Autres produits reçus	295	139
Flux net de trésorerie généré par (utilisé pour) les activités opérationnelles	<u>(952)</u>	<u>2 196</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Vente (achat) de placements	(4)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 535)	(434)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(234)
Flux net de trésorerie utilisé pour les activités d'investissement	<u>(1 539)</u>	<u>(668)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'emprunts	(78)	(124)
Remboursement des obligations locatives	(58)	(32)
Flux de trésorerie net utilisé pour les activités de financement	<u>(136)</u>	<u>(156)</u>
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie	(2 627)	1 372
Trésorerie au début de la période	<u>13 009</u>	<u>6 944</u>
Trésorerie à la fin de la période	<u>10 382</u>	<u>8 316</u>

Mode de présentation

Conformément à la norme du Conseil du Trésor du Canada, les présents états financiers ne comprennent pas la totalité des éléments exigés pour les états financiers annuels et devraient être lus avec les états financiers annuels de l'Administration audités pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2023. La direction est d'avis que les états financiers tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation juste des résultats pour la période intérimaire dont il est question.

1. Administration et objectifs

L'Administration de pilotage du Pacifique (l'« Administration ») a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objectifs d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace dans certaines eaux canadiennes désignées.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les droits de pilotage établis par l'Administration pour les services de pilotage obligatoire sont régis par la *Loi sur le pilotage* et doivent être établis conformément aux principes qui régissent leur perception dans la *Loi sur le pilotage*. La *Loi sur le pilotage* prévoit que les droits de pilotage doivent être fixés à des niveaux qui sont équitables et raisonnables et qui permettent à l'Administration d'être financièrement autonome.

Les services de pilotage côtier sont assurés par la British Columbia Coast Pilots Ltd en vertu d'une entente de prestation de services. Sur le fleuve Fraser, les services de pilotage sont assurés par des employés pilotes de l'Administration.

En juillet 2015, l'Administration a reçu des instructions en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor (C.P. 2015-1114), d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. L'Administration a achevé la mise en œuvre de cette directive en janvier 2019 et confirme que les exigences de la directive ont été respectées au cours de l'année 2024.

La principale adresse enregistrée des locaux et du bureau des dossiers de l'Administration est le 1130, rue Pender Ouest, bureau 1000, Vancouver, Colombie-Britannique.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

2.1 Énoncé de conformité

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards (IFRS)].

Le Comité des finances et d'audit a autorisé la publication des états financiers trimestriels le 27 mai 2024.

2.2 Exploitation conjointe

L'Administration a classé sa participation dans un accord conjoint comme une exploitation conjointe lorsque l'Administration a à la fois des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'accord conjoint. Dans son évaluation de la classification de sa participation dans l'accord conjoint, l'Administration a pris en compte la structure, la forme juridique et les conditions contractuelles.

L'Administration comptabilise sa participation dans l'exploitation conjointe en comptabilisant sa part des actifs, des passifs, des produits et des charges conformément aux droits et obligations qui lui ont été conférés par voie contractuelle.

2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts en dollars canadiens conservés dans des banques à charte canadiennes. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. L'Administration n'avait aucun équivalent de trésorerie au 31 mars 2024.

2.4 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts des transactions qui sont directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou à l'émission de passifs (autres que les actifs financiers et les passifs financiers mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs, ou ils sont déduits, s'il y a lieu, à la comptabilisation initiale. Les coûts des transactions qui sont directement attribuables à l'acquisition des actifs ou de passifs financiers mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Actifs financiers

Les actifs financiers de l'Administration incluent la trésorerie, les créances clients, certaines autres créances et les placements.

Lors de la comptabilisation initiale, l'Administration classe ses actifs financiers tels qu'ils sont mesurés à un coût amorti, à la juste valeur par le biais d'autres résultats globaux ou à la juste valeur par le biais des profits ou pertes.

Les actifs financiers sont reclassifiés après leur comptabilisation initiale quand l'Administration change son modèle de gestion pour gérer ces actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers affectés sont reclassifiés le premier jour de la première période de déclaration suivant le changement dans le modèle de gestion.

Les actifs financiers qui ne sont pas conçus pour être mesurés à la juste valeur par le biais des profits et pertes sont enregistrés au coût amorti ou à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cas échéant.

Les actifs financiers sont mesurés à un coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- (a) Les actifs financiers sont détenus à l'intérieur d'un modèle d'affaires dont l'objectif consiste à détenir des actifs financiers pour recueillir des flux de trésorerie contractuels;
- (b) Les modalités contractuelles des actifs financiers engendrent des flux de trésorerie à des dates spécifiques, qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant de principal non réglé.

Les actifs financiers sont mesurés à leur juste valeur par le biais d'autres résultats globaux quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- (a) Les actifs financiers sont détenus dans un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint en recueillant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les actifs financiers;
- (b) Les modalités contractuelles des actifs financiers engendrent des flux de trésorerie à des dates spécifiques, qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant de principal non réglé.

La trésorerie de l'Administration est comptabilisée initialement à sa juste valeur, puis mesurée au coût amorti.

Les créances clients sont initialement constatées au prix de transaction; certaines autres créances sont comptabilisées initialement à la juste valeur, et toutes sont ensuite mesurées au coût après amortissement selon

la méthode des intérêts effectifs, moins la provision pour moins-value, le cas échéant. Les débiteurs sont pris en considération individuellement pour une baisse de valeur lorsqu'elles sont en souffrance ou si d'autres preuves objectives sont reçues selon lesquelles une contrepartie précise fera défaut. Les créances qui ne sont pas considérées individuellement comme ayant subi une baisse de valeur sont examinées quant à leur dépréciation en groupes, qui sont déterminés en fonction de l'industrie et de la région de la contrepartie et d'autres caractéristiques du risque de crédit partagé. L'estimation de la moins-value est ensuite fondée sur les taux des défauts historiques récents des contreparties pour chaque groupe établi.

Étant donné que l'objectif de la politique de placement de l'Administration consiste à détenir des placements et à recueillir à des dates spécifiques des flux de trésorerie contractuels qui sont uniquement du principal et des intérêts sur les montants non réglés, les placements de l'Administration sont mesurés à un coût amorti. Les placements classifiés tels qu'évalués à un coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur et évalués ensuite à un coût amorti selon la méthode des taux d'intérêt en vigueur. Au besoin, l'Administration comptabilise une déduction pour les pertes de crédit. Ces pertes de crédit sont incluses dans les autres éléments du résultat global et réduisent la valeur comptable des placements connexes. Les intérêts créditeurs et les gains ou pertes sur la décomptabilisation sont inclus dans les autres éléments du résultat global.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés quand l'Administration devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier sont classés comme étant mesurés au coût amorti, sauf pour le passif financier comptabilisé mesuré à la juste valeur par le biais des profits ou pertes.

Les passifs financiers de l'Administration comprennent les créditeurs et les charges à payer, les obligations locatives et les emprunts, et ils sont tous classés comme étant mesurés au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs. Le passif financier est supprimé du bilan quand l'obligation spécifiée dans le contrat est résiliée, annulée ou expirée.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût, et par la suite comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et toute moins-value cumulée. Le coût des actifs construits par l'Administration comprend les frais de conception et de gestion du projet, les frais juridiques, le coût des matériaux et celui de la construction, ainsi que les intérêts sur les prêts directement attribuables à la construction. Les moteurs de rechange sont comptabilisés au coût et ils commencent à être amortis dès qu'ils entrent en service.

L'amortissement est comptabilisé de façon à affecter le coût ou l'évaluation des actifs moins leur valeur résiduelle au cours de leur vie utile, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement estimées sont examinées à la fin de chaque période de rapport, et les modifications d'estimations comptables sont représentées de façon prospective. Les durées de vie utile des actifs de l'Administration sont les suivantes :

- Bâtiments et quais flottants 10 à 20 ans
- Bateaux-pilotes 25 ans
- Moteurs de bateaux-pilotes 10 250 heures de fonctionnement
- Générateurs pour bateaux-pilotes 10 ans
- Équipement
 - Communication et autre 4 à 10 ans
 - Ordinateurs 3 ans
 - Simulateurs 5 à 7 ans
- Améliorations locatives Plus courte des deux périodes suivantes : 10 ans ou durée restante du bail
- Actifs au titre du droit d'utilisation Durée restante du bail

En ce qui concerne les simulateurs, les coûts des logiciels achetés par l'Administration pour son propre usage et qui font partie intégrante du matériel (parce que l'équipement ne peut pas fonctionner sans ce logiciel) sont considérés comme faisant partie du coût du matériel informatique et inscrits dans les immobilisations corporelles.

De plus, l'Administration examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, ce qui comprend les immobilisations corporelles, à chaque fin d'exercice financier pour déterminer s'il existe des signes de baisse de valeur. S'il y a de tels signes, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour l'évaluation de la baisse de valeur, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs générant, par leur utilisation continue, des entrées de fonds largement indépendantes des entrées de fonds générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'usage et sa juste valeur moins les coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'usage, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations actuelles du marché pour la valeur de rendement de l'argent et les risques propres à l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat global.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.6 Actifs incorporels

Les logiciels acquis sont enregistrés au prix coûtant et amortis en ligne droite pendant leur durée de vie utile estimée de 10 ans.

2.7 Contrats de location

Un preneur comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif locatif représentant son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

i. Détermination si un accord contient un contrat de location

Au début d'un accord, l'Administration évalue s'il s'agit d'un contrat de location ou s'il en contient un. Un accord est un contrat de location ou en contient un s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un accord donne le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, l'Administration évalue si :

- L'accord comprend l'utilisation d'un actif identifié;
- L'Administration a le droit d'obtenir essentiellement tous les avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation; et
- L'Administration a le droit d'imposer l'utilisation de l'actif.

Pour des raisons pratiques, l'Administration a décidé de :

- Comptabiliser les contrats de location arrivant à terme dans moins de 12 mois comme des contrats de location et des dépenses à court terme en ligne droite pour la durée du contrat de location; et
- Comptabiliser les paiements des contrats de location comme une dépense et de ne pas

constater l'actif au titre du droit d'utilisation si l'actif sous-jacent est d'une valeur inférieure.

ii. Reconnaissance et mesure de l'actif au titre du droit d'utilisation

Pour les accords qui contiennent un contrat de location, l'Administration comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif à la date à laquelle débute le contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement mesuré selon son coût, lequel comprend le montant initial du passif locatif ajusté en fonction des paiements locatifs effectués à la date où commence le contrat de location ou avant cela, plus tous les coûts directs initialement engagés et une estimation des coûts pour démanteler et éliminer l'actif sous-jacent ou le remettre dans son état d'origine, moins les incitatifs locatifs reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite déprécié selon la méthode linéaire de la date de début à la fin de la vie utile de l'actif au titre du droit d'utilisation ou à la fin du contrat de location, selon la première éventualité. La durée de vie utile estimative des actifs au titre du droit d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des biens et de l'équipement.

iii. Durée du contrat de location

La durée du contrat de location inclut les périodes couvertes par une option de prolongation si l'Administration est raisonnablement sûre de s'en prévaloir, ainsi que les périodes couvertes par une option permettant de résilier le contrat de location si l'Administration est raisonnablement certaine de ne pas s'en prévaloir. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit par les moins-values, le cas échéant, et ajusté pour les réévaluations du passif locatif.

iv. Comptabilisation et mesure du passif locatif

Le passif locatif est initialement mesuré à la valeur actuelle des paiements du contrat de location non effectués à la date de début, réduits selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être immédiatement déterminé, le taux d'emprunt marginal de l'Administration sera utilisé. Toutes les options de prolongation ont été incluses dans la mesure des obligations locatives, le cas échéant. Les paiements pour les renouvellements optionnels et les options d'achat sont inclus si l'on est raisonnablement certain qu'ils seront effectués. Les paiements locatifs variables qui dépendent des ventes ou de l'usage sont exclus du passif locatif et comptabilisés comme des revenus tels que générés. Les paiements variables qui dépendent d'un indice ou taux sont inclus dans le passif locatif en fonction de l'indice ou du taux en vigueur à chaque date de bilan.

Le passif locatif est ensuite mesuré à un coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt en vigueur. Il est ensuite mesuré de nouveau quand il y a un changement dans l'estimation par l'Administration du montant qu'elle s'attend à payer en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, quand il y a un changement dans les paiements locatifs futurs par rapport à un changement de taux utilisé pour déterminer ces paiements ou si l'Administration change son évaluation pour ce qui est de se prévaloir ou non d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Quand le passif locatif est mesuré de nouveau de cette façon, un ajustement correspondant est effectué à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou enregistré dans les profits et pertes si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

2.8 Avantages du personnel

i. Prestations de retraite

Tous les salariés admissibles de l'Administration participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif interentreprises à prestations déterminées qui est établi aux termes de la législation et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont requises de la part des salariés et de l'Administration pour payer les coûts des

services actuels. En vertu de la législation actuellement en place, l'Administration n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service antérieur ou de toute insuffisance de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées comme une charge durant l'exercice pendant lequel les salariés rendent les services, et elles représentent l'obligation totale de l'Administration en matière du régime de retraite.

ii. Autres avantages sociaux du personnel

Les membres de la direction, les salariés syndiqués et les pilotes du fleuve Fraser ont droit à des congés de maladie aux termes des conventions collectives ou des contrats de travail. Les salariés syndiqués ont droit à des indemnités de départ accumulées jusqu'au 31 mars 2018. Le passif lié au paiement de ces indemnités est estimé et comptabilisé dans les états financiers au fur et à mesure que les indemnités sont accumulées par les salariés.

Les coûts relatifs aux prestations déterminées et l'obligation correspondante sont déterminés de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, en tenant compte de la meilleure estimation de la direction.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global (AERG).

2.9 Comptabilisation des produits

L'Administration comptabilise les produits au moment du transfert du contrôle des services promis aux clients selon un montant qui reflète la somme à laquelle l'Administration s'attend à recueillir en échange des services de pilotage qu'elle fournit. L'Administration a déterminé que le contrôle des services de pilotage est passé lorsque le pilote affecté à un navire a terminé l'affectation de pilotage ou lorsque l'affectation est annulée.

3. Jugements et estimations comptables importants

La préparation des états financiers oblige à faire preuve de jugement en appliquant les méthodes comptables et en faisant des estimations comptables essentielles qui affectent les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses déclarés. Ces jugements et estimations sont basés sur la meilleure connaissance qu'a la direction des faits et circonstances pertinents, compte tenu de l'expérience antérieure, mais les résultats réels peuvent différer des montants inclus dans les états financiers. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans les périodes futures.

(a) Jugements comptables importants

Contrats de location

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » oblige l'Administration à porter des jugements qui ont une incidence sur l'évaluation des passifs liés aux contrats de location et des actifs au titre du droit d'utilisation. Cela consiste notamment à déterminer les contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 et à en déterminer la durée.

La durée des contrats telle que déterminée par l'Administration comprend la période non résiliable des contrats de location, les périodes couvertes par une option de prolongation du bail si l'Administration a la certitude raisonnable d'exercer cette option et les périodes couvertes par une option de résiliation du bail si l'Administration a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option. La même durée est appliquée pour déterminer le taux d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation.

(b) Estimations comptables importantes

Amortissement – immobilisations corporelles

Les composantes importantes des immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée. Les durées de vie sont déterminées en fonction des faits actuels et de l'expérience passée. Bien que ces estimations de durée de vie utile soient revues régulièrement et que les calculs de l'amortissement soient révisés en conséquence, les durées de vie réelle peuvent différer des estimations. Ainsi, les actifs peuvent continuer à être utilisés après avoir été entièrement amortis ou peuvent être mis hors service ou cédés avant d'être entièrement amortis.

Discussion et analyse de la direction

Résultats financiers non audités en date du 31 mars 2024

Affectations	Données actuelles 2024	Données actuelles 2023	Différence	Budget 2024	Écart
Voyages côtiers	2 767	2 975	(208)	2 664	103
Voyages fluviaux	301	282	19	268	33
Total	3 068	3 257	(189)	2 932	136

Pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024, l'Administration a effectué 3 068 affectations de pilotage, ce qui représente une réduction de 189 affectations, ou 6 %, par rapport à l'année précédente, toutefois 5 % de plus que prévu au budget. L'écart par rapport à l'année précédente est attribuable à une récolte de céréales plus faible en 2023 qui a eu un impact défavorable sur les expéditions de céréales au début de 2024, alors que la récolte de l'année précédente avait été abondante. L'écart favorable par rapport au budget est attribuable principalement à la reprise imprévue du trafic des porte-conteneurs. Avec ces niveaux de trafic, nous avons généré des produits de 25,5 millions de dollars et un bénéfice net de 0,4 million de dollars pour cette période.

Les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation ont entraîné des sorties de 1,0 million de dollars pour la période de trois mois. De plus, les dépenses d'immobilisations se sont élevées à 1,5 million de dollars et 0,1 million de dollars d'emprunts a été remboursé. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 2,6 millions de dollars, passant de 13,0 millions de dollars au 31 décembre 2023 à 10,4 millions de dollars au 31 mars 2024. Notre dette au 31 mars 2024 s'élevait à 4,7 millions de dollars.

Les dépenses d'immobilisations de 1,5 million de dollars pour l'année en cours ont été consacrées à de l'équipement (mise à niveau des indicateurs de rayon de giration pour les unités de pilotage portables). Les dépenses d'immobilisations prévues pour l'ensemble de l'année s'élèvent à 49,3 millions de dollars, dont la somme de 44,5 millions sera consacrée à des actifs au titre du droit d'utilisation pour les contrats de services d'hélicoptères qui doivent être signés aux deuxième et quatrième trimestres de cette année.

Analyse des secteurs opérationnels

Trois mois jusqu'au 31 mars

	2024	2023	Écart	2024	Variance
	Données réelles	Données réelles		Budget	
	milliers de dollars	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%
Produits du pilotage côtier	18 572	18 549	- %	17 435	7 %
Charges des pilotes côtiers contractuels	(15 638)	(15 648)	- %	(14 765)	-6 %
Marge du pilotage côtier	2 934	2 901		2 670	
Produits des bateaux-pilotes	3 070	2 976	3 %	2 789	10 %
Charges des bateaux-pilotes	(3 102)	(2 520)	23 %	(2 431)	-28 %
Marge des bateaux-pilotes	(32)	456		358	
Produits des déplacements	1 808	1 915	-6 %	1 776	2 %
Charges des déplacements des pilotes	(1 814)	(1 865)	-3 %	(2 023)	10 %
Marge des déplacements	(6)	50		(247)	
Produits du pilotage fluvial	1 259	1 158	9 %	1 159	9 %
Salaires et avantages sociaux des pilotes fluviaux	(1 092)	(966)	13 %	(1 077)	-1 %
Marge du pilotage fluvial	167	192		82	
Marge totale	3 063	3 598		2 863	
Autres produits et charges					
Suppléments	585	2 001	-71 %	549	7 %
Autres produits	295	139	112 %	177	67 %
Formation des pilotes	(530)	(513)	3 %	(441)	-20 %
Salaires et avantages sociaux du personnel administratif	(1 541)	(1 435)	7 %	(1 710)	10 %
Autres charges	(940)	(790)	19 %	(1 020)	8 %
Amortissement	(550)	(506)	9 %	(923)	40 %
BÉNÉFICE (PERTE) TOTAL(E)	382 \$	2 495 \$		(505) \$	

Les résultats financiers pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024 ont été inférieurs de 2,1 millions de dollars par rapport à l'an dernier mais de 0,9 million supérieur aux prévisions. Les écarts importants d'une année sur l'autre sont expliqués ci-dessous :

- Les produits du pilotage côtier sont demeurés stables par rapport à l'an dernier, car la réduction des affectations a été compensée par une augmentation à la tarification des droits de service. Les produits étaient également supérieurs aux prévisions de 7 % pour les trois premiers mois de l'exercice 2024 en raison de la reprise du trafic des porte-conteneurs. Les changements suivants ont été observés aux volumes d'affectations par rapport à l'année précédente pour les secteurs d'activité clés:
 - Porte-conteneurs – 9 %
 - Céréales – (19) %
 - Charbon – (6) %
 - Produits forestiers – (19) %
 - Automobiles – 6 %

Les variations dans les produits du pilotage côtier par rapport à l'année d'avant sont largement reflétées dans les charges des pilotes côtiers contractuels, qui varient de façon directe en fonction des volumes d'affectations.

Globalement, les marges du pilotage côtier pour les trois premiers mois de l'exercice 2024 se sont établies à 16 % des produits, soit au même niveau qu'à la même période l'an dernier et légèrement en avance sur les prévisions (15 %).

- Les produits tirés des bateaux-pilotes ont été supérieurs de 3 % par rapport à l'an dernier pour les trois premiers mois de l'exercice 2024 en raison de l'augmentation des tarifs. Les charges liées aux bateaux-pilotes ont augmenté de 23 % par rapport à l'année précédente, principalement en raison des coûts liés à des réparations au Pathfinder. Les marges dans ce secteur ont donc diminué pour atteindre à toutes fins pratiques le seuil de rentabilité, soit en-deçà de la marge de 15 % l'an dernier.
- Les produits des déplacements ont été inférieurs de 6 % par rapport à l'an dernier pour les trois premiers mois de l'exercice 2024 en raison de la réduction du trafic sur les routes du nord. Les dépenses liées aux déplacements ont également diminué, toutefois seulement de 3 % par rapport à l'année dernière. Avec la baisse des produits et une diminution moins importante des coûts, les marges des déplacements ont connu une baisse, passant de 3 % l'année dernière et atteignant le seuil de rentabilité au cours des trois premiers mois de 2024. Les marges réelles ont été légèrement supérieures aux prévisions car les coûts des déplacements ont été légèrement inférieurs aux prévisions.
- Les produits du pilotage fluvial ont été supérieurs de 9 % par rapport à l'an dernier pour les trois premiers mois de l'exercice 2024 en raison de la hausse des affectations et des tarifs. Les marges dans ce secteur ont été de 13 % pour la période, légèrement en-deçà des marges de 17 % affichées l'an dernier, en raison de l'augmentation du temps supplémentaire liée à la hausse des affectations.
- Les produits tirés des suppléments ont diminué par rapport à l'année précédente car le supplément provisoire a été éliminé à la fin de 2023. Il s'élevait à 400 \$ par affectation au cours du premier trimestre de 2023.
- Les dépenses de formation des pilotes pour les trois premiers mois de 2024 ont été comparables à l'année précédente, mais en avance sur les prévisions car certaines formations ont eu lieu plus tôt que prévu.
- Les salaires et avantages sociaux administratifs pour les trois premiers mois de l'exercice 2024 étaient de 6 % supérieurs à ceux de l'année précédente, en raison des augmentations annuelles et de nouvelles embauches. Le roulement des effectifs dans certains postes a permis de réaliser des économies par rapport aux prévisions.
- Les autres charges ont augmenté de 19 % par rapport à l'année précédente, en grande partie en raison d'une augmentation de la redevance de Transports Canada pour l'administration de la *Loi sur le pilotage*.

- Les montants prévus à la rubrique Amortissement (amortissement d'un actif au titre du droit d'utilisation) reflétaient l'attente selon laquelle un contrat d'hélicoptère pour le transport des pilotes vers et depuis les pétroliers au départ du terminal agrandi de Trans Mountain débiterait en mars 2024. Le démarrage est désormais attendu en mai 2024.

Principaux indicateurs de rendement

Le conseil d'administration examine régulièrement le rendement de l'Administration. Certains indicateurs clés de rendement se trouvent dans le présent rapport et sont divulgués ci-dessous.

Administration de pilotage du Pacifique INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT Période de trois mois jusqu'au 31 mars

Sécurité		2024	2023
1.	Incidents à bord de navires sous la conduite d'un pilote [0]	0	0
2.	Incidents à bord de bateaux-pilotes [0]	0	0
3.	Rapports de pollution des bateaux-pilotes [0]	0	0
Fiabilité			
4.	Nombre de retards (heures) causés par les pilotes [0]	4 (21)	0
5.	Nombre de retards (heures) causés par des erreurs de répartition [0]	0	1 (1,5)
6.	Nombre de retards (heures) causés par les bateaux-pilotes [0]	0	0
7.	Nombre total de retard (total des heures de retard) [0]	4 (21)	1 (1,5)
Rendement: Général			
8.	Maintien d'une moyenne de 5 jours ouvrables pour régler toutes les plaintes [≤ 5 jours]	0 jour	7 jours
9.	Maintien d'une moyenne de 5 jours ouvrables pour régler tous les différends concernant les factures [≤ 5 jours]	6 jours	6 jours
Rendement: Pilotes			
10.	Plaintes concernant le niveau de service offert par les pilotes [0 %] (nombre de plaintes / total des affectations)	0 %	0,1 %
11.	Rappels en pourcentage des affectations [$\leq 2,5$ %]	0 %	0,5 %
12.	Affectations annualisées par pilote		
	a) Côte [≥ 101]	95	104
	b) Fleuve Fraser [≥ 129]	142	141
13.	Utilisation des pilotes – retards au terminal [≤ 5 %] (nombre d'heures de retard au terminal / nombre total d'heures de l'affectation)	1,3 %	2 %
14.	Utilisation des pilotes – annulations [≤ 8 %] (nombre d'annulations / nombre d'affectations)	10,5 %	12 %
Finances			
15.	Coût moyen annuel par affectation		
	a) Produits [9 438 \$]	8 341 \$	8 209 \$
	b) Charges [9 620\$]	8 216 \$	7 443 \$
	c) Bénéfice (perte) [182] \$	125 \$	766 \$
16.	Maintien de réserves adéquates (liquidités et placements) [\geq \$18M]	13,5M \$	10,7M \$
17.	Comptes débiteurs - % des factures de moins de 30 jours civils [≥ 95 %]	97 %	89 %
18.	Ratio de fonds de roulement – actifs à court terme/passifs à court terme [1.0]	1,22	1,27

[] : but